



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction des collectivités territoriales
et de la citoyenneté
Bureau de la citoyenneté

Rennes, le 18 mai 2022

Affaire suivie par : Marine Le Joliff
Tél. : 02 99 02 14 20
Courriel : marine.le-joliff@ille-et-vilaine.gouv.fr

**Fiche pratique à destination des imprimeurs
Elections législatives 2022-Département d'Ille-et-vilaine
Livraison de la propagande- tour 1**

Numéro de la circonscription	Lieu de livraison enveloppes de propagande (BV et circulaires)-jours et heures de livraisons	Lieu de livraison Bulletins de vote pour colisage (mairies jour du vote)-jours et heures de livraisons
Circonscription 1,2,3,4,7,8	<p>-parc des expositions de Rennes : 2, la haie Gautrais CS 27211 35172 Bruz Cedex, entrée porte B nécessité d'un hayon</p> <p>-prise de RDV au 0299021420/1421/1431 ou 0642588079</p> <p>-livraison le 30 mai de 8h à 12h</p>	<p>-parc des expositions de Rennes : 2, la haie Gautrais CS 27211 35172 Bruz Cedex, entrée porte B nécessité d'un hayon</p> <p>-prise de RDV au 0299021420/1421/1431 ou 0642588079</p> <p>-livraison le 30 mai de 8h à 12h</p>
Circonscription 5	<p>-Médiapost Le Mans 15 rue du Châtelet 75700 Allonnes quai de déchargement , pas de hayon nécessaire</p> <p>-prise de RDV auprès de Sonia Bourdin Devige 0243414152 catherine.devige@mediapost.fr</p> <p>livraison au plus tard le 30 mai à 12h</p>	<p>-parc des expositions de Rennes : 2, la haie Gautrais CS 27211 35172 Bruz Cedex, entrée porte B nécessité d'un hayon</p> <p>-prise de RDV au 0299021420/1421/1431 ou 0642588079</p> <p>-livraison le 30 mai de 8h à 12h</p>
Circonscription 6	<p>-Médiapost Saint-Brieuc ZI des Châtelets rue de Freycinet</p>	<p>-parc des expositions de Rennes : 2, la haie Gautrais CS 27211 35172 Bruz Cedex,</p>

	<p>22950 Trégueux quai de déchargement, pas de hayon nécessaire</p> <p>-livraison au plus tard le 30 mai à 12h</p> <p>-prise de RDV auprès de Eric Chartier 0296751842 reception.tregueux@mediapost.fr</p>	<p>entrée porte B nécessité d'un hayon</p> <p>-livraison le 30 mai de 8h à 12h</p> <p>-prise de RDV au 0299021420/1421/1431 ou 0642588079</p>
--	---	---

En prenant RDV, merci de préciser :

- le produit à réceptionner
- l'heure de livraison
- le nom du transporteur et le numéro de téléphone à joindre si besoin
- le nombre de palettes à réceptionner et les quantités précises.

Pour des raisons de sécurité, je vous remercie de ne pas diffuser cette adresse hormis aux personnes directement concernées par la livraison de la propagande électorale.

1. Informations préalables

Pour mémoire, l'article R 34 du code électoral impose que les circulaires et bulletins de vote soient livrés sous forme désencartée.

Le nombre d'électeurs pour l'ensemble du département est arrêté à 774 000.

Les quantités maximales admises à remboursement sont jointes au présent document.

Si votre candidat n'imprime pas des documents pour la totalité des électeurs, merci de nous en informer sans délai afin que la production soit organisée en conséquence.

2.Prise de rendez-vous

Le rendez-vous préalable a pour objectif de minimiser le temps d'immobilisation des véhicules mais aussi d'organiser ensuite le planning des travaux de mise sous pli.

3-identification des marchandises

Chaque commande doit être accompagnée d'un bon de livraison qui indique :

- le nom du candidat concerné et la circonscription
- le type de document livré (bulletin de vote ou propagande)
- la quantité totale, celle par palette et par carton et le nombre de palette
- les spécimens de chaque produit livré qui sont à positionner sur chaque palette correspondante.

Sur chaque marchandise, il faudra coller un spécimen du produit imprimé sur au moins deux faces ainsi qu'une fiche palette concernant les indications suivantes :

- coordonnées de l'expéditeur

-nom du candidat, type de document (bulletin de vote ou propagande), département,
-quantité d'exemplaires par carton, palettes, nombre de palettes (et précision sur le séquentiel des palettes par ex 1/4), le nombre total de produits livrés.

Un modèle de fiche palette figure en annexe.

4. Conditionnements

Il convient de distinguer les palettes et les cartons.

- **En cartons**

- utiliser une dimension de carton adapté aux dimensions du produit afin d'avoir un empilement stable
- le nombre de documents par carton doit être homogène
- les produits devront être séparés en quantité identique
- ne pas utiliser d'élastique sauf pour les bulletins de vote
- tous les creux devront être comblés par du papier de maintien
- poids maximum des cartons de 12 à 15 kgs
- ne pas superposer en grand nombre, afin de ne pas écraser les rangées des boîtes inférieures
- ne pas gerber les palettes
- posées sur chant, sur le plus grand côté, toutes dans le même sens avec intercalaires rigides dans les deux sens.

- **Sur palettes**

- une seule référence par palette
- palette type Europe lourde ou semi-lourde en bon état
- les palettes doivent avoir un périmètre de base complet sans que les produits ne débordent du périmètre de la palette
- format 80 x 120 cm exclusivement
- hauteur maxi de la palette chargée : 170 cm
- poids maxi de la palette chargée : 600 kgs
- cartons plats de protection positionnés sur le plateau
- cornières de protection aux angles
- couvercle rigide sur le dessus et au format de la palette
- film de protection enveloppant la totalité du produit (pied de la palette compris)
- 4 cerclages plastiques
- les produits imprimés doivent être positionnés à plat
- ils seront bi-jointés par poignées simples (ou doubles maxi) de 10 cm environ
- rangement dans le même sens avec intercalaires pour séparer les couches
- pas d'élastique, ni de lien, ni de paquet sous film**
- de façon générale, éviter toute déformation et glissement des produits

